



## Solvabilité 2

Au-delà d'une nouvelle norme, Solvabilité 2 impose un nouveau cadre de gouvernance et de gestion du risque dans le monde de l'assurance en Europe.

Elle représente une évolution majeure pour l'industrie.

## Décryptage de la réforme

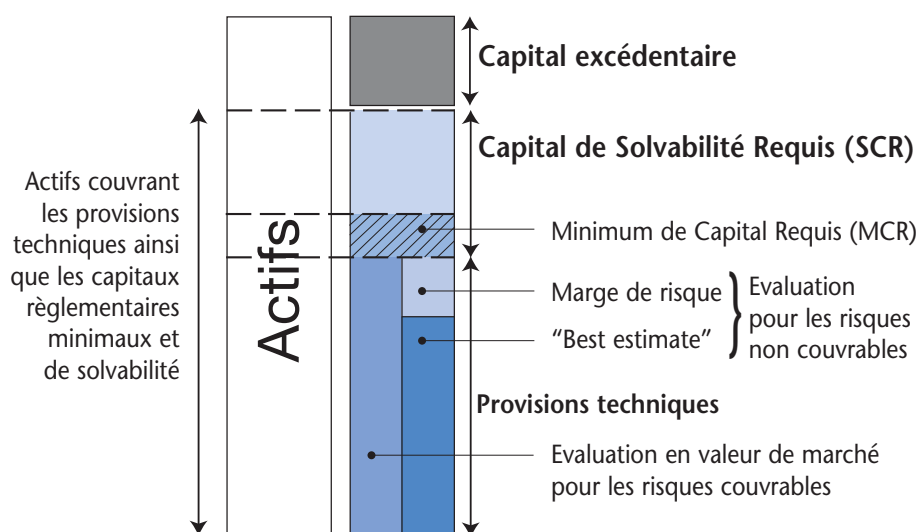
- Le Pilier 1 de la réforme Solvabilité 2 (exigences quantitatives) définit le mode de calcul de la marge de solvabilité et du capital minimum requis.
- Le Pilier 2 (exigences qualitatives) fixe des règles de gestion des risques : gouvernance d'entreprise, contrôle interne, rapports avec les autorités de tutelle, validation des modèles internes.
- Le Pilier 3 (discipline de marché) réglemente la publication d'informations financières et le reporting aux superviseurs, aux agences de notation et aux acteurs de marché.

### Dans le prolongement des IFRS, Solvabilité 2 pose la dernière pierre de la transition d'une vision en valeur historique vers une vision en "fair value" :

- Avec Solvabilité 1, la marge de solvabilité ne dépend que des volumes de prime, des sinistres, des provisions mathématiques et des taux de cession en réassurance. La vision en valeur historique est la règle.
- Solvabilité 2 instaure, pour les besoins du calcul de la marge de solvabilité, un nouveau mode d'évaluation des différents éléments du bilan :

éléments du bilan :

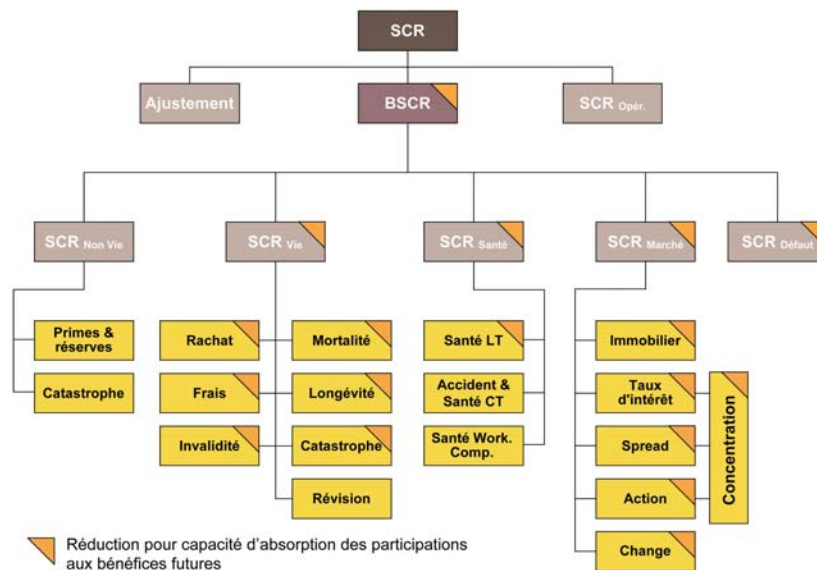
- Les actifs et les passifs doivent être estimés en "fair value", en particulier en valeur de marché si celle-ci existe ;
- Dans le cas particulier des provisions techniques pour risques non couvrables, on retient la somme de la meilleure estimation ("best estimate") et d'une marge de risque.



### Mais le principal objectif de la réforme est bien la mise en œuvre d'un dispositif au sein duquel le niveau de la marge de solvabilité reflète le niveau de risque réel de l'entreprise d'assurance :

- Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) et le Minimum de Capital Requis (MCR) dépendent explicitement des classes de risques auxquels sont exposés les acteurs de l'industrie de l'assurance : risque de souscription non-vie, risque de souscription vie, risque de souscription santé, risque de marché, risque de crédit, risque opérationnel.
- Ils peuvent être calculés par une "formule standard", fournie par les autorités de régulation européennes. Celle-ci définit pour chaque classe des facteurs de risques spécifiques et une méthode standard d'évaluation.

## Structure actuelle de la "formule standard"



Enfin, la réforme à l'étude incite les entreprises d'assurance à mettre en œuvre un dispositif de gestion des risques performant assis sur la notion de modèle interne :

- Au-delà des règles de calcul de la "formule standard", les compagnies peuvent choisir de mettre en œuvre un modèle interne partiel (c'est-à-dire pour certains facteurs de risque) ou intégral.
- Un modèle interne, s'il satisfait aux trois tests de l'autorité de tutelle (adéquation statistique, calibration, utilisation effective), pourra se traduire par une moindre consommation en capital et donc un avantage compétitif.
- Le futur cadre réglementaire et le contexte de la crise financière incitent également à porter une attention élevée à la gouvernance d'entreprise, à la gestion des procédures, à la gestion financière et à la gestion des risques.

## Comment aborder votre projet Solvabilité 2

L'entrée en vigueur de Solvabilité 2 est prévue pour 2012. A l'approche de cette échéance, Aon Global Risk Consulting (AGRC), cabinet spécialisé en gestion des risques, vous aide à gérer votre projet sans perdre de vue les objectifs essentiels qui sont d'optimiser les gains en fonds propres réglementaires d'une part, et de disposer d'une gestion des risques solide d'autre part.

Quelques principes clés sont donc au cœur de notre approche :

- **Solvabilité 2 est un projet réglementaire** : nous gardons cette considération à l'esprit en toutes circonstances, car nous savons, de par notre expérience des projets Bâle 2, que les arbitrages et décisions tout au long du projet doivent être pris dans la perspective de bâtir

un dispositif conforme, homologable et pragmatique, préservant ainsi la compétitivité de votre entreprise.

- **Solvabilité 2 ne se résume pas à une modélisation théorique** : appliquer le modèle standard ou construire un modèle interne ne suffit pas à être homologué et encore moins à disposer d'une bonne gestion des risques. Si le choix se porte sur un modèle interne, il est certes essentiel de mobiliser des compétences quantitatives de haut niveau, mais il est également indispensable de mettre à leur disposition des données de qualité et d'orienter précisément leurs travaux en fonction des objectifs stratégiques poursuivis et du critère de "use test". Dans tous les cas, il convient de compléter l'approche quantitative par un dispositif de contrôle interne et de suivi des risques réellement opérationnel.



• **Solvabilité 2 et la gestion des risques** : la mise en place d'un dispositif de gestion des risques efficace va au-delà de la quantification et des contrôles. Les aspects organisationnels et la responsabilisation des acteurs, sont, par exemple, des éléments essentiels de la gestion des risques, auxquels les agences de notation et les acteurs de marché sont très sensibles. La question du pilotage et de la gouvernance est également de première importance et sera structurante (pilier 2).

Doté d'outils tels que ReMetrica™ et de ressources de premier plan au niveau technique, AGRC vous aide à satisfaire les exigences quantitatives et qualitatives imposées par la réglementation, mais également à piloter votre projet Solvabilité 2 au niveau stratégique grâce à la présence dans nos rangs de plusieurs personnalités du

monde de l'assurance ayant occupé des postes de direction, à notre proximité avec les instances de régulation et à notre expérience du pilotage de plusieurs projets Bâle 2.

AGRC peut ainsi intervenir sur divers aspects de votre projet, tels que :

- L'application de la "formule standard" ;
- Le développement d'un modèle interne ;
- La mise en place d'un cadre cohérent de gestion des risques (Enterprise Risk Management) ;
- L'élaboration et/ou l'optimisation de votre référentiel de contrôle interne ;
- La structuration d'outils de pilotage ;
- La réorganisation structurelle autour de la notion de risque (reporting, value based management, gestion actif-passif).

## Pourquoi choisir AGRC ?

**Une équipe de consultants ayant piloté et structuré des projets règlementaires similaires pour des établissements majeurs en Europe, s'appuyant sur une plateforme unique de compétences :**

- Un outil et une expérience de modélisation interne en assurance, associés à une connaissance approfondie de la "formule standard", nous permettant de simuler rapidement l'impact de la réforme sur votre consommation en fonds propres, quelle que soit l'option retenue.
- Les équipes d'actuaire IARD, Vie et Réassurance du premier courtier en assurance et réassurance dans le monde.
- Des experts en risque de marché / risque ALM, risque de contrepartie ayant développé et mis en œuvre plusieurs modèles internes pour des banques d'investissement internationalement actives.

- Des spécialistes de la cartographie et de la quantification des risques opérationnels disposant d'outils propriétaires uniques (OpBase®, l'une des 4 bases mondiales externes de pertes existantes et ORILDA®, outil de quantification).
- Des consultants ayant piloté plusieurs missions de réorganisation d'institutions financières de premier plan en Europe.

## Qui est Aon ?

Le groupe Aon, numéro 1 mondial du courtage en assurance et réassurance, est un acteur majeur de l'évaluation et de la gestion des risques. Il réunit plus de 37 000 collaborateurs dans 120 pays pour un chiffre d'affaires de 7,6 milliards de dollars en 2008.

SA filiale française, Aon France, a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 310 millions d'euros grâce à la mobilisation de ses 1 300 personnes. Ses 10 bureaux régionaux implantés sur l'ensemble de l'Hexagone lui permettent de répondre au besoin de proximité de ses clients.

**Pour plus d'informations : [www.aon.fr](http://www.aon.fr)**

### Contacts

**Etienne Charpentier +33(0)1 58 75 68 84**  
**Jean-Philippe Randeynes +33(0)1 58 75 67 82**

**Aon Risk Solutions** | Aon Global Risk Consulting

Aon France : siège social | 420 rue d'Estienne d'Orves | 92705 Colombes Cedex  
t +33(0)1 58 75 75 75 | f +33(0)1 58 75 77 77 | w aon.fr

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le N° 07 001 560

SA au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Nanterre | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES

**AON**